



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

service national

Question écrite n° 7019

## Texte de la question

Mme Christine Lazerges attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation souvent difficile des objecteurs de conscience. Depuis janvier 1997 et à la suite de la réforme du paiement des indemnités par les associations et organismes d'accueil, de nombreux objecteurs de conscience se trouvent dans une situation plus que difficile. A la suite de cette réforme, nombreux sont les objecteurs de conscience qui sont incorporés mais non affectés. Ils demeurent, le plus souvent, de plus sans couverture sociale, avec une solde de 550 francs par mois, mais sans indemnité de logement et de nourriture. Elle lui demande quelles mesures elle envisage éventuellement de prendre pour que la situation des objecteurs de conscience s'améliore pendant les quelques années qui nous séparent de la réforme du service national.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Christine Lazerges](#)

**Circonscription :** Hérault (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7019

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er décembre 1997, page 4306